



Municipalité de Saint-Pie-de-Guire

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 22-717 CONCERNANT LE
PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES POUR
LES JEUNES DE LA MUNICIPALITÉ AYANT MOINS DE 18 ANS**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annick Vincent, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, QUE:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 22-773 concernant le programme de subvention pour les activités sportives pour les jeunes de la municipalité ayant moins de 18 ans

DONNÉ À SAINT-PIE-DE-GUIRE CE 14 SEPTEMBRE 2022

Annick Vincent
Directrice générale et greffière-trésorière